



# GRUS'INFOS

DECEMBRE 2016 – N°171



## GOUTER INTER-GENERATIONS



La Municipalité organise le traditionnel goûter d'échange inter-génération le **Judi 1er décembre à 15h dans la Salle Polyvalente.**

Tous les Grusonnois de 60 ans et plus sont conviés à cette après-midi récréative égayée par les enfants des deux écoles.

## SAINT-NICOLAS DANS LES ECOLES

Comme chaque année, le bienveillant et généreux Nicolas de Myre, plus connu sous le nom de « Saint Nicolas », sera présent dans les écoles le **Vendredi 02 décembre dans la matinée.**

L'occasion pour nos enfants de découvrir ou redécouvrir la légende de ce personnage, protecteur des enfants, des veuves et des plus faibles.



## ARBRE DE NOËL : CHARLY POTTER



Le spectacle du goûter de Noël des enfants offert par la Municipalité s'adresse à tous.

Cette année, nous avons choisi de vous faire découvrir un spectacle de magie entièrement monté par Jean-Arnaud Opigez, plus connu sous le nom de « **CHARLY POTTER** »

Cette représentation aura lieu le **Dimanche 11 décembre 2016, à partir de 14h30 dans la Salle Polyvalente**

Durant les 50 minutes de spectacle, il vous jouera ses tours de magie les plus incroyables !

Les fans de M6 l'auront peut-être reconnu : Jean-Arnaud a eu l'occasion de présenter quelques-uns de ses tours jusqu'en demi-finale de l'émission télévisée « La France a un incroyable talent », en 2009.

Après le spectacle, le goûter sera servi en présence du Père Noël. Les enfants recevront une belle coquille de Noël, accompagnée de son sachet de friandises !

Conditions de réservation précisées sur le tract joint au Grus'Infos.

## ECOLE NOTRE-DAME – FETE DE NOËL

La fête de Noël de l'École Notre-Dame aura lieu le **Vendredi 16 décembre à partir de 16h45.**

Au programme :

- 16h45 - 17h45 : Marché de Noël (Salle Polyvalente)
- 18h00 - 19h00 : Célébration de Noël en présence de l'Abbé Nicolas à l'Église d'Anstaing
- 19h30 : Spectacle de Noël « Noël aux mille Couleurs » (Salle Polyvalente)



Les enfants vous attendent nombreux !!

## COLIS DES AINES

Les membres de l'Association des 3AG (Association d'Aide aux Aînés de Gruson), les membres du C.C.A.S. et les membres du Conseil Municipal de Gruson auront le plaisir de rendre visite aux Grusonnois de 70 ans et plus afin de leur offrir le colis de Noël, le **Samedi 17 décembre 2016, à partir de 14h30.**



Pour toutes informations complémentaires, merci de vous adresser à Jacqueline DEVOS au 03.20.41.16.69.

## CEREMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Monsieur Aimé DUQUENNE, Maire de Gruson, ainsi que les membres du Conseil Municipal, sont heureux de vous inviter à la réception organisée à l'occasion du Nouvel An, le **Dimanche 08 janvier à 11h dans la Salle Polyvalente.**



C'est aussi l'occasion de revoir en images les événements de l'année 2016 dans notre village. Un vin d'honneur clôturera cette manifestation.

## NOUVEAU : INSTALLATION D'UN STAND « POISSONNERIE »



Retrouvez **chaque jeudi après-midi entre 15h et 19h** votre commerçant ambulant « Poissonnerie Julien », sur le parking du Monument aux Morts situé derrière l'école Pasteur.

Mr Julien Blangy vous propose des poissons extra frais avec possibilité de commander à l'avance.



Contact : 06.72.14.51.69 ou 06.61.69.58.91.

## LA MARQUE AU FIL DE L'EAU

L'association intercommunale culturelle La Marque au Fil de l'Eau vous propose d'assister à des spectacles « familles » à des tarifs préférentiels.



**Le Mardi 13 décembre 2016 à 19h** dans la Grande Salle de la Rose des Vents (Boulevard Van Gogh, Villeneuve d'Ascq) : « **La Petite Fille aux Allumettes** », pièce musicale de Joachim Lатарjet et Alexandra Fleischer.

« C'est l'histoire d'une petite fille qui n'a pas grand-chose et à qui on ne prête pas beaucoup d'attention. À chaque fois qu'elle craque une allumette, elle se réchauffe, et naissent des visions étranges qui l'arrachent au réel... Cette petite fille là, qui prend ses distances avec le conte d'Andersen, ne vend pas des allumettes.



Enfant des rues, elle joue du violon pour gagner trois sous. Mais lorsqu'elle trouve des allumettes au fond de sa poche, elle voit apparaître des chevaliers, des chanteuses, des parents éloignés... et invente avec eux des situations absurdes et drôles, comme dans un rêve. Mêlant inextricablement théâtre et musique, la compagnie Oh ! Oui... signe ici une pièce voguant de la rêverie à la réalité, de la scène au film en noir et blanc. Et de crépitements d'allumettes jaillissent des lumières pop, des visions fantastiques, des mélodies cuivrées ou des riffs de guitare électrique ! »

A partir de 7 ans / Tarif 6€

Durée du spectacle : 55 minutes

Réservations auprès de la Mairie au 03.20.41.45.35 ou [mairie.gruson@wanadoo.fr](mailto:mairie.gruson@wanadoo.fr)

## SECURITE



À l'approche des fêtes de fin d'années, facteurs, pompiers et éboueurs se succèdent devant vos portes pour vous vendre des calendriers. **Le problème est que certains en profitent** : abusant de la crédulité et de la vulnérabilité des séniors, des malfaiteurs se présentent comme des professionnels des services publics (EDF, la Poste, éboueurs...) et s'introduisent dans le domicile afin d'y dérober des objets de valeurs et autres liquidités.

À titre préventif, la Préfecture de Police dispense quelques conseils à l'attention des personnes âgées :

- Ne laisser entrer personne après 18h ou si le moindre doute persiste
- Utiliser un entrebâilleur ou un judas
- Exiger la présentation de la carte professionnelle et l'ordre de mission
- Téléphoner à l'entreprise à laquelle le visiteur dit appartenir (attention à bien utiliser les numéros en votre possession, et non ceux qu'il vous donne)

Pour information, le vol par ruse sur une personne vulnérable constitue une infraction punie par une peine pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende (article 311.4 alinéa 5 du code pénal).

## RAPPEL : LISTES ELECTORALES

Les présidentielles 2017 et les législatives 2017 auront lieu au printemps prochain. Pour participer à ces scrutins, vous devez être inscrit sur les listes électorales avant le **Samedi 31 Décembre 2016**.

Les formalités d'inscription sur les listes de votre bureau de vote peuvent être remplies en mairie. Pour cela, les pièces à fournir sont les suivantes :



- Une pièce d'identité
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (si vous habitez chez un parent, il vous faut en plus fournir une attestation du parent établie sur papier libre et certifiant que vous habitez chez lui).

La carte d'électeur est envoyée par courrier à votre domicile l'année qui suit votre inscription :

- si une élection est prévue cette année : 3 jours avant le scrutin au plus tard,
- si aucune élection n'est prévue : le 1er juillet au plus tard.

# LE COIN

## DON DU SANG



L'Association amicale des donneurs de sang d'Anstaing, Chéreng, Gruson et Tressin a pour activité principale la promotion du don du sang volontaire.

Un camion de l'Établissement Français du Sang vous recevra le **Vendredi 2 décembre 2016 de 15h à 19h à l'Espace Roger Planquart, rue du Château à Chéreng.**

L'association peut être contactée à l'adresse suivante : 12, Place Aimé Césaire - 59152 ANSTAING.

## GRUS'RANDO

- L'équipe de Grus'Rando vous propose « La Chapelle de Bonne Mort », une balade à Blaton en Belgique le **Dimanche 4 décembre 2016.**

Départ à 9h30 de la place du Monument aux Morts. Covoiturage organisé sur place.



- L'équipe de Grus'Rando vous propose une randonnée « Autour de Gruson » le **Dimanche 8 janvier 2017.**

Départ à 9h30 de la place du Monument aux Morts.



*Elle vous emmènera, en passant sur le parcours du Paris-Roubaix et au milieu du champ de la bataille de Bouvines (27 juillet 1214), à l'église de ce village. N'hésitez pas à entrer dans cette église pour découvrir les vitraux relatant la bataille. Vous pourrez voir aussi « le café de l'Arbre », « La Chapelle aux arbres » ainsi que « la ferme de la*

*Courte* ». Source : [www.randogps.net](http://www.randogps.net)

# DES ASSOS

## GROUPE CHORAL

### - MESSE DE LA SAINTE-CECILE



Le Groupe Choral de Gruson vous invite à la célébration du **Dimanche 4 décembre, en l'église Saint Vaast de Chéreng à 11h.**

Ce sera pour notre chorale l'occasion de fêter Sainte-Cécile, notre chère patronne, en partageant avec tous le plaisir de chanter ensemble.

### - MESSE DE NOËL

La messe de minuit sera célébrée **la nuit du 24 au 25 décembre prochain, à minuit, en l'église Saint-Pierre de Bouvines.** L'animation sera assurée par le Groupe Choral de Gruson.



## UNC AFN COMMEMORATION



La journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie aura lieu le **Dimanche 4 décembre 2016.**

Nous invitons l'ensemble de la population à participer aux manifestations prévues à Anstaing.

### Programme de la matinée :

- **10h30** : rassemblement devant le cimetière d'Anstaing devant le Monument aux Morts, suivi du verre de l'amitié à la Mairie d'Anstaing.

Une gerbe sera déposée à Chéreng sur la tombe de Gilbert Masquelin **le Lundi 5 décembre.**

## SALAGE ET DENEIGEMENT



Dès que la neige et le verglas font leur apparition, c'est la panique générale sur les routes et sur les trottoirs.

Pour la sécurité des piétons, pensez à déneiger vos trottoirs. En cette période d'hiver, nous vous rappelons que chacun doit en assurer le déneigement devant la façade de son habitation.

La sécurité des passants en dépend. Merci pour eux !

## BIENVENUE GRUSONNOIS & GRUSONNOISES

Vous venez d'emménager dans notre commune, nous vous souhaitons la bienvenue. Les nouveaux Grusonnais sont invités à se présenter en Mairie avec une pièce d'identité ou un livret de famille pour se faire connaître.

Tout changement de domicile suppose quelques formalités administratives :

- Faire le changement d'adresse auprès d'un bureau de poste ;
- Avertir les administrations fiscales de votre ancien domicile, à savoir : le centre des impôts ;
- Contacter vos organismes de protection sociale : caisse primaire d'assurance maladie, mutualité sociale agricole, caisse d'allocations familiales et caisse de mutuelle ;
- Prévenir votre assureur de tout changement d'adresse, pour l'assurance automobile et pour l'assurance de l'habitation.



## GRIPPE SAISONNIERE : PENSEZ A LA VACCINATION !

La campagne de vaccination contre la grippe saisonnière se déroule jusqu'au 31 janvier 2017.

POUR ÉVITER L'HOSPITALISATION,  
PASSEZ À LA VACCINATION 

#lagrippejedisnon

Chaque hiver, la grippe touche en moyenne 2,5 millions de personnes en France. C'est une maladie très contagieuse qui peut être grave, en particulier chez les personnes fragiles car elle peut entraîner des complications.

Aujourd'hui, le vaccin reste le moyen le plus sûr et le plus efficace pour prévenir la maladie et protéger les populations les plus vulnérables. C'est pourquoi, chaque année, l'Assurance Maladie recommande aux personnes à risque – les personnes âgées de plus de 65 ans, celles atteintes de maladie chronique et les femmes enceintes – de se faire vacciner. Pour ces assurés, le vaccin est gratuit. Un bon de prise en charge leur est envoyé par la CPAM.

Vous connaissez quelqu'un dans votre entourage concerné par le dispositif ? Parlez-en !

Pour en savoir plus sur la grippe et la vaccination, consultez le site [www.ameli-sante.fr](http://www.ameli-sante.fr)

### LA VACCINATION, EN PRATIQUE :

#### **Dans quels cas l'Assurance Maladie prend-elle en charge le vaccin antigrippal ?**

L'Assurance Maladie prend en charge le vaccin contre la grippe saisonnière à 100% pour :

- ✓ les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- ✓ les femmes enceintes quel que soit le trimestre de grossesse ;
- ✓ les personnes atteintes de certaines affections chroniques\* ;
- ✓ les personnes obèses ;
- ✓ l'entourage familial de nourrissons de moins de 6 mois présentant des facteurs de risque de grippe grave\* ;
- ✓ les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ou dans un établissement médico-social d'hébergement, quel que soit l'âge ;
- ✓ certains professionnels de santé\*.

*\* Pour connaître les personnes ciblées par les recommandations vaccinales, consultez le calendrier vaccinal disponible sur le site du Ministère des Affaires sociales et de la Santé, ou demandez conseil à votre médecin traitant.*

## **J'ai reçu pour la 1<sup>ère</sup> fois cette année le bon de prise en charge de l'Assurance Maladie. Que dois-je faire ?**

Si c'est la 1<sup>ère</sup> fois que vous recevez l'imprimé, vous devez d'abord vous rendre chez votre médecin traitant, et lui remettre le bon de prise en charge. C'est lui qui vous prescrira le vaccin, s'il estime que c'est nécessaire. Rendez-vous ensuite chez votre pharmacien qui vous remettra gratuitement le vaccin, sur présentation du bon. Vous pourrez ensuite vous faire vacciner par votre médecin traitant, ou une infirmière (sur prescription médicale).

## **J'ai déjà bénéficié de cette prise en charge l'an dernier. Que dois-je faire cette année ?**

Si vous vous êtes déjà fait vacciner les années précédentes, inutile de vous rendre au préalable chez votre médecin traitant. Présentez directement le bon chez votre pharmacien, qui vous remettra gratuitement le vaccin. Vous pourrez ensuite vous faire vacciner par votre médecin traitant ou une infirmière (dans ce cas, il n'est pas nécessaire d'avoir une prescription médicale).

## **Je n'ai pas reçu de bon et je fais partie des publics concernés par les recommandations vaccinales, que faire ?**

Si vous pensez faire partie des personnes à risque mais que vous n'avez pas reçu de bon de prise en charge, vous devez en parler à votre médecin. Il pourra vous prescrire le vaccin antigrippal en l'absence de contre-indication.

## **Je ne fais pas partie des personnes ciblées par le bon de prise en charge, mais je souhaite quand même me faire vacciner. Comment suis-je remboursé(e) ?**

Le vaccin et l'injection sont payants mais pris en charge en partie par l'Assurance Maladie :

- ✓ le vaccin : à hauteur de 65%
- ✓ l'injection par un médecin : à hauteur de 70%
- ✓ l'injection par une infirmière : à hauteur de 60%



*La Municipalité de Gruson vous  
souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année !!!*



## CE QU'IL NE FALLAIT PAS MANQUER EN NOVEMBRE !



*Remise du diplôme de Porte Drapeau d'Honneur à Matthieu Bocquet, par Mr Marcel Monchet, Président de l'Association, lors de l'Assemblée Générale des UNC AFN le 31/10*



*Les Belles Sorties le 05/11*



*Concours de Belote des 3AG le 11/11*



*Cérémonie du 11 novembre*

# CALENDRIER ET INFORMATIONS DE LA MAIRIE

## DECEMBRE 2016

- Jeu. 01 : Goûter inter-génération
- Ven. 02 : Visite de Saint-Nicolas dans les écoles
- Ven. 02 : Don du Sang – Chéreng
- Dim. 04 : Grus'Rando – La Chapelle de Bonne Mort – Blaton, BEL
- Dim. 04 : Groupe Chorale – Messe de la Sainte Cécile à Chéreng
- Lun. 05 : Commémoration UNC AFN
- Ven. 09 : Collecte des déchets spéciaux : 14h-15h Parking Pasteur
- Dim. 11 : Arbre de Noël
- Ven. 16 : Fête de Noël de l'Ecole Notre-Dame
- Sam. 17 : Colis des Aînés
- Mer. 21 : Hiver
- Sam. 24 : Messe de Minuit à Bouvines
- Dim. 25 : Noël

## JANVIER 2017

- Dim. 01 : Jour de l'an
- Dim. 08 : Cérémonie des Vœux du Maire
- Dim. 08 : Grus'Rando – Randonnée « Autour de Gruson »
- Dim. 08 : Épiphanie
- Ven. 13 : Collecte des déchets spéciaux : 14h-15h Parking Pasteur
- Sam. 21 : Grus'On Fête – Soirée Théâtre

### HORAIRES MAIRIE

La mairie est ouverte

Tous les matins du lundi au samedi de 9h00 à 12h00

Tél : 03.20.41.45.35 – Fax : 03.20.41.45.30

Email : [mairie.gruson@wanadoo.fr](mailto:mairie.gruson@wanadoo.fr)

Site internet : <http://www.mairie-gruson.fr>



**Grus'Infos est un outil de communication.**



**N'hésitez pas à nous communiquer les informations susceptibles d'intéresser les lecteurs. Retrouvez tous les Grus'Infos en flashant ce QR code à l'aide de votre Smartphone.**